

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois d'avril

Date de convocation :

21 avril 2021

Date d'affichage :

04 mai 2021

**Nombre de conseillers
en exercice :**

26

N°2021-04-024

Objet de la délibération :

Adhésion au Conseil
d'Architecture, d'Urbanisme
et d'Environnement (CAUE).

L'an deux mille vingt et un, le 27 avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR,

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Réjane SIZINE, Laurent THIRIOT, Jeannine VIENNET.

Absents excusés :

Procurations : Stéphane PRETRE à Jeannine VIENNET
Arnaud VERDENET à Anne BIHR

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 24
Représentés : 2
Absents : 0

Résultat du vote

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en visioconférence à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 16 mars. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) assure ses missions de service aux collectivités, particuliers et l'ensemble des partenaires. Depuis sa création en 2013, il conseille, sensibilise, informe et forme.

L'adhésion au CAUE permet notamment de pouvoir bénéficier gratuitement des services de leurs architectes, urbanistes, paysagistes et documentalistes. Ces derniers peuvent apporter

une aide pour les projets de bâtiments, espaces publics, urbanisme opérationnel et de territoire.

Il est disponible également pour accompagner les concitoyens dans leurs projets de construction, de rénovation, d'extension ou d'aménagement de parcelle, en les recevant dans leurs permanences réparties sur le département du Doubs. Il sensibilise les habitants par l'organisation d'ateliers, de visites, de conférences et d'actions culturelles de formes diverses et les scolaires par des actions pédagogiques adaptées aux niveaux des élèves. Il rend accessible leur fond documentaire et leurs bases de connaissances numériques.

Le montant de la cotisation 2021 est de 380 euros pour les communes entre 2 000 et 4 999 habitants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **D'acter l'adhésion au CAUE.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

